



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES PAR LA SOUSSIGNÉE

**QUE** le règlement numéro 18-481, ayant pour objet l'adoption du budget de la Ville de Chapais, l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2018 lors de la séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2018.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du **GREFFE** à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ ET SIGNÉ À CHAPAIS, ce 18<sup>e</sup> jour de janvier 2018

Colette Aubé  
Assistante greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Colette Aubé, assistante greffière certifiée par la présente, qu'un avis public concernant le règlement 18-481 adoptant le budget de la Ville de Chapais, l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales, de compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2018 a été affiché :

Hôtel de Ville [145 boul. Springer] : 18 janvier 2018

Poste Canada [124 boul. Springer] : 18 janvier 2018

Site officiel [[www.villedechapais.com](http://www.villedechapais.com)] de la Ville de Chapais : 18 janvier 2018

Colette Aubé  
Assistante greffière